



Réforme III de la fiscalité des entreprises

Impact pour le Canton de Vaud et négociations Canton-Communes

Union des Villes Suisses
9 janvier 2015

Claudine Wyssa, syndique de Bussigny
Présidente de l'UCV



Thèmes abordés

1. Impact de la Réforme RIE III pour le Canton de Vaud et les communes vaudoises
2. Les négociations Canton-Communes dans le canton de Vaud
3. Les négociations actuelles sur RIE III





Union des Communes Vaudoises

286 communes (sur 318) :

Groupe des villes : 21 communes (dont 12 villes >10'000 h.)
Groupe des Bourgs et villages : 265 communes (< 7000 h.)

- ***Promouvoir les intérêts communs et particuliers et sauvegarder les compétences des communes vaudoises;***
- *assurer la formation ;*
- *favoriser la coordination des études, la collaboration entre les communes membres ;*
- *recueillir et faire connaître l'avis de ses membres sur les problèmes et projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et ses départements ;*
- ***représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.***

Réforme de l'Imposition des Entreprises III



RIE III : Contexte national

► Pourcentage de l'impôt net ordinaire des sociétés dans les chefs-lieux des cantons en 2014 (KPMG)

Luzern	12.32%		Neuchâtel	18.37%	
Appenzell A.	12.66%		Aargau	18.87%	
Nidwalden	12.66%		Freiburg	19.63%	
Obwalden	12.66%		Ticino	20.67%	
Appenzell I.	14.16%		Basel Land	20.70%	
Schwyz	14.29%		Jura	20.89%	
Zug	14.60%		Zürich	21.15%	
Uri	15.12%		Valais	21.57%	
Schaffhausen	15.97%		Bern	21.64%	
Thurgau	16.43%		Solothurn	21.85%	
Glarus	16.60%		Basel Stadt	22.18%	
Graubünden	16.68%		Vaud	22.79%	
St. Gallen	17.40%		Genève	24.17%	



RIE III : Projet vaudois

Le Conseil d'Etat vaudois propose une réduction progressive du taux à **13.79%** net sur 3 ans (période entre 2015 et 2021)

Il propose également une « **feuille de route** » pour accompagner la démarche sur des volets sociaux



Conséquences du projet du Conseil d'Etat

Modification de la fiscalité (canton + communes)

Baisse fiscale sur les entreprises :

- 442 mios

Hausse des rentrées dues aux entreprises à statuts spéciaux :

+ 50 mios

Baisse globale :

- 392 mios

Compensation de la Confédération :

+ 107.7 mios

Coût effectif estimé :

- **285 mios**



Conséquences du projet du Conseil d'Etat

Mesures de la « feuille de route »

Accueil de jour (provenant des 100 mios de contribution des entreprises) :	+ 20 mios
Soutien au paiement des primes d'assurance maladie	- 50 mios
Réduction de la valeur locative	- 20 mios
Total	- 335 mios

dont 1/3 à la charge des communes, soit **110 mios**



Conséquences du projet du Conseil d'Etat

Impact pour les communes

110 millions de pertes correspondent pour les communes à env. 3 points d'impôts

Dans le canton de Vaud:

- 3 à 5 communes gagnent (statuts spéciaux)
- 50-70 communes perdent entre 1 et 12 points d'impôts (communes à forte concentration d'activités)
- pour les autres communes, compensation des gains et des pertes ou pas de conséquence directe

Mais: *par le biais de la péréquation intercommunale*, toutes les communes vont perdre au moins 1 point d'impôt

Négociations Canton –Communes

VD



VD : Répartition des tâches Canton - communes

Processus Etacom de 2003 :

➤ Règle le partage des tâches entre Canton et Communes :

Enseignement / pédagogie	→	Canton
Bâtiments + transports scolaires	→	Communes
Santé	→	Canton
Social	→	1/2- 1/2

➤ Définit la péréquation inter-communale :

- basée sur la valeur du point d'impôt
- couches thématiques équilibrent en fonction des besoins
- révision prévue chaque législature (5 ans)



Plateformes de négociation Canton - Communes

3 représentants du canton

7 représentants des communes vaudoises

Ont eu lieu :

- plateforme police (2007)
- plateforme révision péréquation (2010)
- plateforme accord général (2013)

En cours actuellement :

- plateforme parascolaire
- plateforme RIE III (forme simplifiée)

Plateforme RIE III



Enjeux de la plateforme RIE III pour les communes

1. Obtenir une part plus importante de la contribution fédérale (107.7 mios) en faveur des communes
2. Obtenir une part complémentaire de la part du canton
3. Etablir une répartition entre communes des montants obtenus :
 - Clé qui tient compte des pertes effectives pour l'année suivant la mise en vigueur
 - Clés qui soient pérennes pour les années suivantes
 - Solution simple et compréhensible
4. Répondre aux exigences du Canton à savoir :
 - Les communes ne doivent pas « gagner »
 - Favoriser les communes qui perdent plus
 - Favoriser les communes en difficulté (point d'impôt bas)



Méthode de travail

Par le canton:

évaluer l'impact effectif : entreprise par entreprise
 commune par commune

simulations

Par les communes :

séances de préparation avec les communes pour rechercher des solutions équitables: Comité – Commission finances
 Groupe des Villes
 Groupe des Bourgs et Villages

engagement d'un spécialiste en finances communales

Par la plateforme :

nomination d'un groupe technique et mise en commun des données



Calendrier

Première discussion au Grand Conseil Vaudois :	nov. 2014
Séances de plateforme :	avril – octobre 2014
Reprise de la plateforme :	21 janvier 2015
Proposition au Grand Conseil :	1 ^{er} semestre 2015
Décision du Grand Conseil :	2 ^e semestre 2015
Entrée en vigueur :	progressive 2016-2018 ?



En résumé

- La réforme RIE III aura un impact sur le canton de Vaud et les communes vaudoises encore plus marqué que dans les autres cantons
- La perte fiscale aura un impact d'au moins un point d'impôt sur les communes vaudoises par le biais de la péréquation alors que certaines communes vont perdre jusqu'à 12 points
- La réforme et la feuille de route sont des décisions cantonales, pour les communes la seule solution est la négociation
- La culture de négociation Canton – communes devrait nous aider à obtenir des compensations. Pour le reste nous notons que notre gouvernement est convaincu que cette réforme va renforcer notre économie, cantonale et nationale.



Merci de votre attention